



SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2023
COMMUNE DE LA CHAPELLE CRAONNAISE (Mayenne)

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un novembre, le Conseil Municipal de la commune de LA CHAPELLE CRAONNAISE dûment convoqué le quinze novembre s'est réuni en session ordinaire, à la salle Benjamin Anger sous la présidence de Monsieur Gérard LECOT, Maire.

Étaient présents : MM GAROT Rémi BEAUMONT David et COUËTOUX DU TERTRE Christophe adjoints, MMES BARBE Viorika, CHAUDET Denise, GUINEHEUX Estelle, PRAMPART Maryline et MM. AUBERT Hervé et BOITTIN Etienne

Etaient absents excusés : M. HOUTIN Jean-Christophe

Formant la majorité des membres en exercice

Le Conseil Municipal a désigné M BARBE Viorika conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers : En exercice	11
Quorum	06
Présents	10
Votants	10

Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 octobre 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 17/10/2023.

Ordre du jour

- Frais scolarité CHÂTEAU-GONTIER 2022-2023 ;
- Devis globale achat panneaux entreprise AXIMUM ;
- Tarifs caverne cimetièrre ;
- Tarifs salle des fêtes 2024.

Questions diverses :

- Avancement procédure aménagement bourg ;
- Avancement des travaux ;
- Projet de tiny house ;
- Bulletin municipal ;
- Organisation vœux 2024 ;
- Information sur AGRIVOLTAISME et les zones d'accélération des énergies renouvelables.

• **Délib 2023-11-01 : Frais scolarité CHÂTEAU-GONTIER 2022-2023**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande faite par la commune de CHATEAU-GONTIER SUR MAYENNE en vue de participer aux frais de fonctionnement 2022/2023 pour 2 enfants domiciliés dans la commune et scolarisés à CHATEAU-GONTIER SUR MAYENNE pour 289.50 € par enfant soit un total de 579 € (2021/2022 pour 268.50 € par enfant soit un total de 537 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et statué, à l'unanimité des membres présents

Accepte de participer aux frais de fonctionnement au titre de l'année scolaire 2022/2023.

- **Délib 2023-11-02 : Devis globale panneaux entreprise AXIMUM**

En attente éléments

- **Délib 2023-11-03 : Tarifs caverne cimetièrè**

Après délibération par vote, le Conseil Municipal,

FIXE comme suit le tarif des concessions et achat de caverne du cimetièrè à compter du 1^{er} décembre 2023

Concession et achat caverne

30 ans	170.00€
50 ans	220.00€

- **Délib 2023-11-03 : Tarifs salle des fêtes 2024**

- Le Conseil propose les tarifs 2024 suivants :

	HABITANTS COMMUNE	HABITANTS HORS COMMUNE
* Location jusqu'à 40 personnes	119.00€	131.00€
* Location de 41 à 70 personnes	136.00€	146.00€
* Location de plus de 70 personnes	166.00€	176.00€
* Location week-end entier (samedi + dimanche) : tarif en supplément du dimanche	71.00€	77.00€
* Chauffage (par jour, du 1 ^{er} novembre au 31 mars)	41.00€	41.00€
* Vin d'honneur	41.00€	46.00€
Chauffage pour un vin d'honneur	26.00€	26.00€
* Location pour une association	Gratuit pour 2 locations par an	Le prix d'une location classique
* Salle rendue sale : tarif par heure (si le ménage dépasse 2h)	28.00€	28.00€
* Vaisselle cassée ou perdue (l'unité)	2.00€	2.00€

Acompte de 30% à verser dès la réservation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et statué, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de valider les tarifs ainsi que le versement d'un acompte de 30% lors de la réservation.

Questions diverses :

- Avancement procédure aménagement bourg ;

Monsieur LECOT explique que Mayenne Ingénierie a adressé les documents pour le recrutement d'un maître d'œuvre ainsi que le nom de 4 sociétés avec lesquelles ils ont l'habitude de travailler.

- Avancement travaux ;

L'éclairage est terminé au terrain de foot.

Pour le city stade, l'entreprise AKTUAL PAYSAGE n'est pas encore intervenue. Les contacter.

- Projet de Tiny House
- Bulletin municipal 2024
- Organisation vœux 2024

C'est prévu le dimanche 7 janvier 2024 à 10h30 puis repas ensuite.

- Information sur Agrivoltaïsme et les zones d'accélération des énergies renouvelables
- Demande du diocèse de la prise en charge par la Mairie de l'électricité de l'Eglise

Le Conseil est d'accord sur le principe.

- Miroir rue de la Gare

Il faut prévoir d'en acheter un plus grand.

Heure de fin de réunion : 22h30

Proposition de date du prochain conseil : le mardi 19 décembre 2023 à 20h00 à la salle Benjamin Anger

Le secrétaire de séance
David BEAUMONT

Le Maire
Gérard LECOT